



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 465, chemin des Patriotes Nord (lot 2 349 005)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} décembre 2025, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 465, chemin des Patriotes Nord à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 2 349 005 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation d'une clôture dans la cour latérale d'une hauteur de 3 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une hauteur maximale de 2 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1 mètre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 1^{er} décembre prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 1^{er} décembre 2025, à 16 h, à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE
Ce 11 novembre 2025

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE